

# ACCUEIL DÉBUTANT

**Annexe au règlement général des études**

Mis à jour : 30/09/2024

---

# ACCUEIL DÉBUTANT

---

Le Conservatoire de Lyon propose aux enfants de 7 à 10 ans de pouvoir débiter un instrument sans passer par un concours.

La liste des disciplines ouvertes est réactualisée chaque année en fonction des places disponibles.

## MODALITÉS DE L'ACCUEIL DÉBUTANT

- >> L'accueil débutant n'est pas ouvert aux enfants inscrits en cycle découverte
- >> L'accueil débutant a une durée d'une année scolaire **non renouvelable** (pas de cours pendant les vacances scolaires).
- >> Durant cette année, les élèves suivent obligatoirement les cours suivants :
  - instrument : 30 minutes hebdomadaire par élève
  - formation musicale : cours collectif hebdomadaire d'1h15
- >> Lieux d'enseignement : les cours se déroulent à Fourvière ou dans une antenne du Conservatoire
  - Le cours instrumental se définit avec l'enseignant affecté (jour, horaire et lieu).
  - Le cours de formation musicale sera à choisir en fonction des places disponibles.
- >> Un engagement personnel régulier et une assiduité sont demandés.

## DEMANDE D'INSCRIPTION

- >> La demande d'inscription se fait via le site du Conservatoire après les concours d'entrée, selon les places disponibles par discipline.

## PROCÉDURE D'ADMISSION

- >> Les demandes d'inscription sont prises en compte dans l'ordre d'arrivée.
- >> Un enseignant référent est attribué à l'enfant candidat.
- >> Une rencontre des parents et de l'enfant avec l'enseignant est organisée.
- >> L'admission définitive est prononcée via un procès-verbal après le concours d'entrée des autres niveaux de la discipline.

## CONFIRMATION D'INSCRIPTION

- >> Un dossier de confirmation d'inscription sera adressé par mail et devra être retourné complet au service de la scolarité dans les 12 jours.
- >> Tarification : tarif 2 (+ d'infos sur les tarifs ICI)
- >> L'affectation dans un cours de formation musicale en fonction des places disponibles.
- >> Les cours débutent aussitôt la confirmation d'inscription transmise.

## ET APRÈS ?

- >> À l'issue de l'année scolaire, l'équipe pédagogique se prononcera lors de la commission d'orientation, sur la possibilité ou non de poursuivre un cursus en 1<sup>er</sup> cycle, sous réserve de place disponible.
- >> Un enfant non admis en 1er cycle à l'issue de son année de débutant est autorisé à se présenter au concours d'entrée si celui-ci est ouvert.